



**BUREAU DE LA CCPR**  
**Mercredi 21 Septembre 2016 à 18h00**

**PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR**

<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>OBJET</b>	<b>DESTINATAIRES</b>
Samedi 24 septembre 2016	10h00	OT Pays Ribérois	Fête de la Gastronomie	
Mercredi 28 septembre 2016	9h30	CCPR Ribérac	Conseil d'Administration du CIAS	Membres du Conseil d'Administration, Carine RIGAUD, Cathy SUBRENAT
Jeudi 29 septembre 2016	16h45	Salle des fêtes de Montagrier	Commission Communication	Membres de la Commission.
Jeudi 29 septembre 2016	18h00	Salle des fêtes de Montagrier	Conseil Communautaire	Conseillers Communautaires, Jean Baptiste CHAMOUTON, Carine RIGAUD et Véronique RAYNAUD
Lundi 3 octobre 2016	18h00	Cias de Brantôme	Conseil d'Administration du PPV	Délégués de la CCPR
Mardi 4 octobre 2016	9h00	CCPR Ribérac	Réunion d'échanges Secrétaires de Mairie	Secrétaires de Mairie et DGS Ribérac
13 octobre 2016	14h00	Champagnac de Belair	Présentation du dossier SdR pour examen de la subvention au titre du Leader au comité de programmation PPV	Didier Bazinet/Jean-Baptiste CHAMOUTON
21 octobre 2016	9h00	Agora Boulazac	Congrès Départemental des Maires	

## 1 – INFORMATIONS

### **Compétence en matière de zones d'activités économiques :**

La Loi NOTRE prévoit le transfert obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'ensemble des zones d'activité économique (industrielles, commerciales, artisanales...). Il ne sera plus possible de définir l'intérêt communautaire de telles zones. Une lettre circulaire de la Préfecture sera adressée dans les prochains jours indiquant les formalités de délibération des communes et de l'EPCI pour organiser le transfert des zones (mise à disposition, cession....et modalités financières).

### **SDCI :**

La dissolution du SMCTOM de Ribérac était prévue par la proposition n° 12 du SDCI à la condition express que la proposition n° 8 de fusion de la CCPR et de la CCPSA soit mise en oeuvre. Toutefois la proposition n° 8 du SDCI n'est pas mise en oeuvre puisque l'amendement demandant le maintien en l'état des deux CC, assorti d'un engagement à fusionner sur la base du droit commun au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ,a été voté par la CDCI lundi 12 septembre. Dans ces conditions, la proposition n° 12 de dissolution du SMCTOM de Ribérac prévu au SDCI tombe d'elle même et le syndicat est donc maintenu.

### **Révision de la carte communale de Champagne Fontaine :**

Le dossier va être adressé en fin de semaine aux personnes publiques associées pour avis. L'enquête publique pourrait se dérouler en fin d'année.

### **« Macronisation » des PLU :**

4 modifications de PLU sont faites, 3 sont en cours, ces modifications seront soumises à mise à disposition du public et non à enquête publique (procédure moins onéreuse) après avis des services de l'Etat.

### **Production hydro électrique :**

« La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. »

En parallèle, Le ministère de l'Environnement vient de lancer un appel à projet pour la petite hydroélectricité.

## CONTEXTE

- Réflexion communautaire globale sur les enjeux de la transition énergétique – convention TEPCV
- Volonté de travailler plus spécifiquement sur les énergies renouvelables : méthanisation, petite hydroélectricité, photovoltaïque au sol...

## PROJET/PROPOSITION

Pour de multiples raisons personnelles, Alain MAZEAU propriétaire du Moulin de la Pauze et propriétaire d'une usine de production hydroélectrique souhaite arrêter sa production électrique.

Compte tenu du contexte TEPCV et en cohérence avec la démarche engagée par la CC dans ce domaine, une réunion a été organisée mercredi 14 septembre au Moulin de la Pauze.

Monsieur Mazeau propose de céder (forme juridique à explorer) en crédit-bail la partie centrale de production hydroélectrique de son Moulin.

### Contenu de la cession :

- l'activité hydroélectrique soit : le contrat EDF HO1, le contrat d'injection CARD-1 ERDF, l'obligation d'achat.

- le matériel ; les turbines, les génératrices, les armoires électriques (production et dégrilleurs), l'asservissement hydraulique (pompes vérins etc.).
- La chaussée, le canal d'amenée, les canaux de fuites, la vanne de décharge, ainsi que le petit barrage à la prise d'eau du bras de contournement.
- le stock de courroies et roulements et une turbine Francis d'occasion «société hydromécanique de Toulouse ». (Qui était prévue pour remplacer la moins performante des 4 turbines et qui engendrerait après étude un rendement supplémentaire d'au moins 50%).D'autre part elle conviendrait parfaitement à une remise en production de la maison de la Dronne.
- Possible mise disposition d'une pelleteuse sur pneus autorisée en rivière et qui sert à désobstruer le barrage des embâcles.

### **Convention TEPCV :**

Suite à la réunion de la communauté de travail TEPCV au niveau régional, cette dernière a proposé de valider l'ensemble des actions excepté une partie de l'action 2 relative à la mise en place d'une microcentrale de production électrique au Moulin de la Dronne. En effet, la Communauté de travail TEPCV ne souhaite pas s'engager sur un investissement hypothétique, seule l'étude de faisabilité est donc financée.

Par conséquent il est proposé de remplacer cette action par d'autres pour le même montant :

- 3 aires de co-voiturage ;
- acquisition de matériel de balayage –désherbage ;
- acquisition de 2 véhicules électriques ;
- Un projet autour des circuits courts.

PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS			
Dépenses : 625 000 €		Recettes : 500 000 €	
<b>1 Construction d'un bâtiment Energie positive (Réduction consommation énergétique)</b>			
Construction d'un bâtiment Energie positive	2 327 484 €	DETR 2016	296 527 €
<b>Dont plus-value BEPOS</b>	<b>220 000 €</b>	DETR 2017	317 685 €
		Europe LEADER:	100 000 €
		Département:	349 122 €
		Région ALPC:	448 000 €
		<b>Etat TEPCV (80 %x 220 000) :</b>	<b>176 000 €</b>
		CCPR	640 150 €
	2 327 484 €		2 327 484 €
<b>2 Etudes microcentrale hydroélectrique (Energies renouvelables)</b>			
Etudes préliminaires	15 000 €	Etat TEPCV (80 %)	12 000 €
		CCPR	3 000 €
	15 000 €		15 000 €
<b>3 Acquisition de véhicules électriques (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)</b>			
<b>2 Véhicules électriques neufs (type ZOE)</b>	<b>40 000 €</b>	<b>Etat TEPCV (80 %)</b>	<b>32 000 €</b>
		CCPR	8 000 €
	40 000 €		40 000 €
<b>4 Acquisition de balayuses désherbeuses (Zéro herbicide)</b>			
Matériel	40 000 €	Etat TEPCV (80 %)	32 000 €
		CCPR	8 000 €
	40 000 €		40 000 €
<b>5 Création aménagement de 3 aires de co-voiturage (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)</b>			
Signalétique, aménagement et communication	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
<b>6 Etude de thermographie aérienne (Rénovation énergétique)</b>			
Etude de thermographie aérienne	125 000 €	Etat TEPCV (80 %)	100 000 €
		CCPR	25 000 €
	125 000 €		125 000 €
<b>7 Mise en place d'un guichet unique (Rénovation énergétique de l'habitat – construction durable)</b>			
Convention sur 3 ans	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
<b>8 Animation globale filière bois et montée en compétence des artisans (Energies renouvelables)</b>			
Ingénierie filière bois/ animation d'un réseau d'artisan	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
<b>9 Système Alimentaire Territorial (Circuits courts)</b>			
Organiser et faciliter l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale	35 000 €	Etat TEPCV (80 %)	28 000 €
		CCPR	7 000 €
	35 000 €		35 000 €

## **Contrat de ruralité : (tableau de synthèse envisagé en ANNEXE)**

Sur les 6 volets prioritaires, trois sont ciblés pour la Dordogne, en lien avec le Conseil Départemental :

- Accessibilité aux services
- Actions en faveur de la jeunesse et de la mobilité des jeunes
- Politique de revitalisation des centres bourgs (en privilégiant une dynamique d'attractivité économique).

Des réunions « opérationnelles » à l'initiative des intercommunalités, pilotées par les sous-préfets, seront organisées dans les territoires jusqu'à la mi-novembre. Celle qui nous concerne est prévue **le 10 novembre à 15h en présence de Monsieur BASSAGET à Siorac de Ribérac**, les 46 maires seront conviés.

Fin novembre les dossiers des EPCI seront examinés et transmis au Préfet de Région.

Les premiers contrats pourraient être signés en Dordogne courant décembre.

Le tableau ci-joint recense quelques projets d'investissements communaux et intercommunaux ainsi que d'autres actions qui font partie du projet de territoire et qui ne sont pas éligibles au FSIL.

### **Appel à manifestation d'Intérêt portant sur la programmation de chantiers formation qualification nouvelle chance (CFQNC) pour la période 2016-2021,**

Voici les quatre propositions de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois répondant aux enjeux de formation des demandeurs d'emplois locaux et s'appuyant sur une démarche partenariale avec les acteurs locaux.

#### **Proposition 1 :Chantier formation aux métiers de la restauration**

##### **Objectif du programme**

Former les publics au métier d'agent polyvalent de restauration.

Il s'agira d'effectuer le service en restauration collective en occupant des fonctions polyvalentes, de la cuisine au service en salle et l'entretien de la salle.

Il s'agira également d'assumer plusieurs autres activités : l'employé polyvalent en restauration prépare et dresse les plats froids (hors d'œuvre, fromages, desserts ...), accueille les usagers, effectue le service, participe à débarrasser les tables et plateaux, remet la salle en ordre à l'issue du service et assure le nettoyage des locaux et des espaces de travail.

#### **Proposition 2 :Chantier formation aux métiers de l'accueil et guidage touristique**

##### **Objectif du programme**

Les participants acquerront les compétences les rendant aptes à accueillir, animer et guider des touristes.

Le programme vise à la fois la polyvalence et la maîtrise d'une fonction technique : se situer par rapport aux différences culturelles ; interagir avec la clientèle internationale ; animer des groupes de touristes ; guider des groupes de touristes ; adapter des aménagements en fonction d'un accueil touristique ; exploiter un service d'accueil touristique.

#### **Proposition 3 :Chantier formation aux métiers de la programmation informatique**

##### **Objectif du programme**

Les participants acquerront les compétences les rendant aptes à coder (site Internet, prototype d'application mobile, e-learning, etc.).

#### **Proposition 4 :Chantier formation aux métiers de la maçonnerie et du second œuvre du bâtiment**

##### **Objectif du programme**

Les participants acquerront les compétences les rendant aptes à participer à des chantiers.

### **Concours de Maîtrise d'œuvre pour le BEPOS de Siorac de Ribérac :**

La Commission a retenu 4 candidats (sur 27) autorisés à concourir :

- ADG Architecture 24 100 Bergerac
- Lydwine Brossard 24 600 Saint Sulpice de Roumagnac
- Pierre Chrétien 24 340 Beaussac
- Dauphins Architecture 33 000 Bordeaux

### **Achats de véhicules pour les services techniques :**

Suite à une consultation concernant l'achat de 2 véhicules utilitaires neufs pour les services techniques, le lauréat est le Garage Sébastien DRONNEAU de Verteillac, pour un montant de 11 907.84 € TTC/véhicule.

### **Travaux de Voirie :**

Ils ont démarré le 12 septembre sur les communes de Bouteilles Saint-Sébastien , Champagne-Fontaines et Lusignac. Ils se poursuivent sur Montagrier, Saint Just, La Jemaye, Bourg du Bost, Allemans, Tocane, Douchapt, Villeteureix et Celles.

Pour Saint-Martin de Ribérac et Ribérac mise en œuvre de l'ECF prévu le 22/09.

### **Rappel : Versement des Communes du tiers du produit des concessions au CIAS**

Il avait été acté que les communes participent aux frais des secours d'urgence versés par le CIAS en reversant 1/3 du produit des concessions cimetières. Il serait souhaitable que les 11 communes n'ayant pas encore délibéré le fassent...

### **SVE : Accueil d'une jeune SVE depuis le 1<sup>er</sup> septembre**

Loreen Prediger est la première Service Volontaire Européen que la CCPR accueille et la deuxième SVE du département. Elle est là depuis le 1<sup>er</sup> septembre et pour un an, elle va travailler dans les structures d'accueils périscolaires et les centres de loisirs de la CCPR, avec les équipes d'animateurs. Il y a aussi un partenariat avec le collège de Ribérac ainsi qu'avec les CM2 de l'école Jules Ferry.

L'objectif pour l'année 2017 serait de devenir structure d'envoi également, pour cela il faut un agrément de l'agence nationale. Si c'est le cas, nous aurons la possibilité de proposer à des jeunes du territoire de partir en Europe pour vivre à leur tour cette expérience en SVE.

### **DIVERS**

**Inauguration du site des Tourbières de Vendoire** suite aux travaux de restauration hydraulique et ouverture de deux sentiers pédestres le vendredi 4 novembre matin.

**Une deuxième réunion sur la méthanisation** se tiendra le 30 novembre (l'horaire sera fixé ultérieurement)

**Exonération TEOM supplémentaire** : Entreprise CHAUSSON à Ribérac

## 2 Bilans de la saison estivale et de la rentrée 2016

### 1 / Rentrée scolaire 2016/2017

En avril dernier l'EN prévoyait 3 fermetures de classe qui aboutiraient pour deux d'entre elles à la fermeture de l'école (celles-ci n'ayant qu'une classe) : Tocane élémentaire, St Paul Lizonne, Lusignac.

En juin l'EN a décidé le maintien de la classe de Tocane et proposé un blocage à la fermeture pour St Paul Lizonne avec un comptage à la rentrée.

Le comptage sur le RPI de la Sauvanie a donc été réalisé par l'inspecteur de circonscription le jour de la rentrée à Allemans et St Paul de même qu'à l'école de Villetoueix qui demandait une ouverture de classe pour cause de hausse d'effectif (115 enfants pour 4 classes).

Le mercredi après la rentrée l'école de St Paul a rouvert en même temps qu'une classe provisoire a été mise en place à Villetoueix.

Pour cette rentrée il est à noter une baisse de l'effectif global, **on passe de 1 336 élèves à 1 315.**

Les baisses les plus importantes concernent le RPI de Champagne / Cherval (de 62 à 52 élèves), St Martial / Verteillac (de 79 à 68 élèves) et Jules Ferry à Ribérac (de 215 à 193 élèves).

Deux écoles voient cependant leurs effectifs augmenter : St Vincent (de 67 à 84 élèves) et Villetoueix (de 104 à 115 élèves).

L'effectif de Notre Dame est stable : 104 enfants cette rentrée, 105 l'année dernière.

L'école maternelle de Lisle accueille cette année 7 TPS ce qui n'est pas sans nous interroger sur leur accueil en périscolaire, en effet nous n'accueillons les enfants qu'à partir de 3 ans nous n'avons ni l'encadrement ni les conditions matérielles nécessaires pour accueillir les tout petits.

Pour la rentrée prochaine l'inspectrice a précisé au RPI de la Sauvanie qu'ils ne maintiendront la classe de St Paul que si l'effectif du RPI est au moins égal à 110 élèves. De même l'école de Jules Ferry risque de perdre une classe à la rentrée prochaine. La création provisoire de la classe de Villetoueix peut elle aussi elle remise en cause en cas de baisse d'effectif.

### 2/ Centres de loisirs d'Été

Les retours des parents, des équipes et des enfants sont positifs sur cette session d'été. Il y a eu une vraie dynamique sur les projets et les sorties. De nouveaux directeurs extérieurs ont apporté des idées neuves à l'équipe d'animateurs permanents.

Les projets marquants sont : Sortie au festival de musique du monde de Montignac, Réserve zoologique de Calviac, Mini camp canoé à Aubeterre, Camp de 5 jours à Gastes bord de mer avec 29 enfants, mini nature à Vendoire, ferme Pédagogique à Mensignac, accrobranche à St Aulaye, participation à l'été actif...

Moyenne de fréquentation par centre :

	Juillet	Aout
Verteillac	19.5 enfants	12 enfants
Ribérac	46 enfants	39.5 enfants
Tocane	23 enfants	24 enfants
Lisle	16.5 enfants	fermé

Il faut examiner la possibilité de fermer les 15 derniers jours d'août en 2017 sur le centre de Verteillac car peu d'effectifs.

### 3/ Secteur ados

Le projet d'ATEC (association temporaire d'enfants jeunes citoyens) « Cultura Veritoc » a pu réaliser son objectif en partant au Lavandou du 18 au 30 juillet. Les jeunes ont entièrement monté leur séjour en termes de financement, de choix et de réservation des activités, et de tenue de la comptabilité. La CCPR a participé financièrement en finançant l'une des activités du séjour.



**4/ Piscines intercommunales**

	RIBERAC	VERTEILLAC	RIBERAC	VERTEILLAC
<b>NOMBRE D ENTREES</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>
JUIN	3021	685	1613	376
JUILLET	6774	3262	6263	2944
AOUT	6273	3253	7431	3722
SEPTEMBRE	151	17	362	51
<b>TOTAL</b>	<b>16219</b>	<b>7217</b>	<b>15669</b>	<b>7093</b>
<b>JOURS DE FERMETURE</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>
	2APM		4J	2J
<b>ECOLE DE NATATION</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>
JUILLET	9		5	
AOUT	5		8	
<b>CA</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>
JUIN	10539,29	1149,10	5319,4	632,8
JUILLET	10737,5	3708,40	10182,7	2897,4
AOUT	7576,1	2857,60	9544,6	2865,6
SEPTEMBRE	91,3	16,4	438	51,6
<b>TOTAL</b>	<b>28944,19</b>	<b>7731,5</b>	<b>25484,7</b>	<b>6447,4</b>
<b>CA</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>
AQUAGYM	2041	204	1287	
AQUABYKING	2785		1525	
<b>RECETTE</b>	<b>RIB 2015</b>	<b>VER 2015</b>	<b>RIB 2016</b>	<b>VER 2016</b>
	28944,19	7731,5	25484,7	6447,4

**3 Rapport d'activités 2015**

ci-joint rapport d'activité 2015 de la CCPR

**4 Examen des propositions de délibérations du Conseil Communautaire  
du Jeudi 29 Septembre 2016 (ordre du jour prévisionnel)**

**ADMINISTRATION GENERALE**

Installation de 2 conseillers communautaires pour la commune de Saint Martin de Ribérac et la commune de Vanxains.

**Avant de passer à l'ordre du jour**

- 1- **Présentation du diagnostic du PLUI**
- 2- **Présentation de la Mutuelle Territoriale**

**Ordre du jour prévisionnel du conseil communautaire du jeudi 29 septembre**

**PROJET DE DELIBERATION N°2016**

MODIFICATION DES STATUTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

**PROJET DE DELIBERATION N°2016**

REMBOURSEMENT DES FRAIS PAR LE SMCTOM

Dans le cadre d'une politique de groupement de commandes de licences informatiques entre la CCPR et le SMCTOM il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à émettre un titre de recettes de 450 € au titre de la récupération des frais engagés par la CCPR pour le compte du SMCTOM. Les crédits seront inscrits à l'article 70878(Récupération de frais par d'autres redevables) lors d'une prochaine Décision Modificative

**PROJET DE DELIBERATION N°2016**

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA CCPR

**PROJET DE DELIBERATION N°2016**

RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SMCTOM –SECTEUR DE RIBERAC

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire par les collectivités ayant la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, l'adoption d'un rapport d'activité sur la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Ce rapport est joint à cette délibération et retrace l'activité du SMCTOM pour l'année 2015.

**PROJET DE DELIBERATION N°2016**

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE PORTEUR DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PERIGORD VERT

Suite au décès de Dominique Virecoulon il convient de désigner un membre titulaire de la CCPR pour siéger au syndicat mixte porteur du SCOT.

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**PROJET DE DELIBERATION N°2016**

ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE CENTRE d'HEBERGEMENT DE SORAC DE RIBERAC

Un nouveau plan de financement est proposé suite aux réunions avec la Région, qui se sont tenues en juin et juillet. Le dossier sera présenté au Gal LEADER le jeudi 13 octobre prochain.

<b>Estimation travaux Bâtiment</b>		
Phase 1 Hors Air	988 426,50	
Phase 2 Second œuvre	658 951,00	
Plus-value BEPOS	220 000,00	
	<b>1 867 377,50</b>	
<b>Estimation des Honoraires</b>		
Architecte (11%) bâtiment	205 411,53	
SPS, Dommages ouvrages, bureaux de contrôles... (4%)	74 695,10	
	<b>280 106,63</b>	
<b>Estimation des VRD- Exterieurs</b>		
Aménagements extérieurs	180 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 327 484,13</b>	
<b>Subventions sollicitées :</b>		
<b>DETR 2016/2017 en deux tranches</b>		
Arrêté attributif de subvention DETR 2016 1ère tranche		296 527,95
DETR 2017 2ème tranche prévisionnelle (travaux P2 +VRD) 30%		317 685,30
<b>Europe - FEADER/LEADER</b>		
		<b>100 000,00</b>
<b>ETAT TEPCV (80% x 220 000€)</b>		
		<b>176 000,00</b>
<b>Région (logement des jeunes en formation et insertion professionnelle) 7000 €/couchage (64)</b>		
		<b>448 000,00</b>
<b>Département 15%</b>		
		<b>349 122,62</b>
<b>Total des subventions</b>		<b>1 687 335,87</b>
<i>autofinancement (ht)</i>		640 148,26
<b>TVA 20% :</b>	465 496,83	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 792 980,95</b>	
FCTVA 15,761%		440 201,73
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 127 537,60</b>
<i>autofinancement (emprunt)</i>		665 443,35

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### PROJET DE DELIBERATION N°2016

#### ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017

Suite à une revalorisation de certains planchers, nous devons mettre en conformité nos montants pour certaines catégories d'hébergement. Cette délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable au 1<sup>er</sup> janvier.

Type d'hébergement	2015 - 2016					Propositions 2017				
	Plancher	Plafond	CCPR	10%	Avec Taxe Ad	Plancher	Plafond	CCPR	TA CD24 10%	TS TOTAL
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	4,00 €	Sans objet		-	0,70 €	4,00 €	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €	3,00 €	-Sans objet		-	0,75 €	3,00 €	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	2,30 €	0,65 €	0,07 €	0,72 €	0,70 €	2,30 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €	1,50 €	0,50 €	0,05 €	0,55 €	0,50 €	1,50 €	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30 €	0,90 €	0,40 €	0,04 €	0,44 €	0,30 €	0,90 €	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, formules d'hébergement "bed and breakfast", emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20 €	0,80 €	0,30 €	0,03 €	0,33 €	0,20 €	0,80 €	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,20 €	0,80 €	0,30 €	0,03 €	0,33 €	0,20 €	0,80 €	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20 €	0,80 €	0,30 €	0,03 €	0,33 €	0,20 €	0,80 €	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,60 €	0,30 €	0,03 €	0,33 €	0,20 €	0,60 €	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €		0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

## DEVELOPPEMENT CULTUREL

### PROJET DE DELIBERATION N°2016

#### SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTEES (SICC) (sur proposition de la commission développement culturel)

Dans un premier temps, le spectacle proposé par l'Association pour « l'Animation des bords de Dronne » dans le cadre du SICC ne devait pas avoir lieu ; finalement il se tiendra le 22 octobre. Il est donc subventionné dans le cadre du SICC : 500€ pour la CCPR et 500€ du Conseil Départemental. Il est demandé d'adopter une subvention de 1 000€ au titre de la convention culturelle, étant précisé que les crédits sont déjà inscrits au BP 2016.

**PROJET DE DELIBERATION N°2016****ADOPTION DES TARIFS DES SPECTACLES PROPOSES DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTEES (SICC) D'OCTOBRE A DECEMBRE 2016**

Dans le cadre de la mise en place de spectacles jeunes publics, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois en partenariat avec l'Agence Culturelle Départemental propose :

- Le 17 novembre le spectacle tout public « Ce qui m'est dû » de la Compagnie « la débordante » à Ribérac. Ce spectacle sera précédé d'ateliers danse en direction des élèves des écoles de danse.

**Tarifs proposés**

	<b>Tarif</b>
Adultes	10€
Moins de 18 ans	6€

- Le 18 novembre, un spectacle en occitan pour les enfants de maternelle : « Catarina Barba Fina » de la Compagnie « Léonie Tricotte » à Ribérac. Ce spectacle est proposé pour un enfant accompagné d'un parent.

**Tarifs proposés**

	<b>Tarif</b>
1 adulte / 1 enfant	8€

Le montant de la recette de la billetterie sera reversé à l'Agence Culturelle

- Le 6 décembre un spectacle pour les scolaires en journée et tout public le soir : « Awoui » de la Compagnie « Galop de Buffles » à Tocane. Le tout public sera géré par la Clé.

**Tarifs proposés**

	<b>Tarif</b>
Scolaires	2.50€

<b>FINANCES</b>
-----------------

**PROJET DE DELIBERATION N°2016/**

## DECISION MODIFICATIVE N°3 du Budget Principal

Il est nécessaire de procéder à certains virements de crédits pour répondre aux ajustements suivants sur le budget principal :

-la participation au syndicat Périgord Numérique, budgété en fonctionnement au compte 6558, s'avère après réception du titre être une subvention d'investissement. Il convient donc de la transférer en section d'investissement au compte 204182.

-Lors des transferts et intégrations des budgets réalisés par la trésorerie en 2014, une partie des cautions de la RPA du Galirou (budget annexe du CIAS du Val de Dronne) a été intégrée au budget principal de la CCPR, pour une somme de 2 810 €. Il convient de les réaffecter au budget annexe RPA du Galirou. Cette opération sera équilibrée par un prélèvement sur les dépenses imprévues.

-Ces opérations seront prises en compte par le biais d'une modification du virement à la section d'investissement.

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>dépenses</i>					
65	6558		Autres participations	-44 000.00	
022	022		Dépenses imprévues	- 2 810.00	
023	023		Virement à la section d'investissement	+ 46 810.00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Opération Périgord Numérique</b>					
<i>dépenses</i>					
	204182			+ 44 000.00	
<b>Hors opération</b>					
<i>dépenses</i>					
16	165		Dépôts et cautionnements	+ 2 810.00	
021	021		Virement de la section de fonctionnement		+ 46 810.00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>+ 46 810.00</b>	<b>+ 46 810.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**PROJET DE DELIBERATION N°2016/**

## DECISION MODIFICATIVE N°1 du budget Assainissement Collectif

Il convient de procéder à l'annulation du titre de recettes n° 8/2010 émis par le budget assainissement de la CCHD en 2010 pour une somme de 184.18€.

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>dépenses</i>					
011	611		Sous-traitance générale	- 185.00	
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 185.00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**PROJET DE DELIBERATION N°2016/****EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX AU TITRE DE LA TEOM**

Le SMCTOM-secteur de Ribérac, a recensé les demandes, et nous demande de nous prononcer pour exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
MJ JAMOT	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	SCI JAMOT 1 rue Michel Montaigne 24 600 RIBERAC	AM0138 – AM150
HELLO CHAUSSURES	ZA Les Chaumes 24600 RIBERAC	SCI RIB ZA Les Chaumes 24 600 RIBERAC	AN0734
REV' HOTEL - NUITS ETOILES	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	SCI FANION JOUSSAUME Marie Claire Les Chaumes Nord 24 600 RIBERAC	AN0681
CENTRE LECLERC – SA SOLANDIS	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	SCI LES CHAUMES ADMINISTRATION D INFASST Mr RADET, Route de Périgueux 24 600 RIBERAC	AM163-AM125- AM101
		SA SOLANDIS Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	AL 45
GIFI	Les Chaumes Est 24600 RIBERAC	PROBADEC Mr PETITBREUIL Les Chaumes Est 24 600 RIBERAC	AN0741
BMSO / POINT P	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC	Mr COMPAIN Pierre Jules 25 rue Bonnefin 33 100 BORDEAUX	AN0334 – AN335 – AN751 – AN752 – AN753
BMSO / INTERCARO	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC	IMMO COM'RIBERAC 508 rue Ernest Comte 19 100 BRIVE LA GAILLARDE	AN0774 – AN336 – AN337
SOCIETE SAGOT	Faye 24600 RIBERAC	SOCIETE SAGOT BARNAGAUD ET COMPAGNIE Faye 24 600 RIBERAC	AE0069
MAZIERE Jean-Claude	ZAE Les Chaumes Est 24600 RIBERAC	SCI LA CHATAIGNERAIE La Chataigneraie 24 600 RIBERAC	AN0731
BANQUE POPULAIRE	2, place de La Libertée 24600 RIBERAC	SCI BANQUE POPULAIRE DU CENTRE 32 Boulevard Carnot 87 000 LIMOGES	AX0057

SARL L'UNIVERS	2 avenue de Verdun 24600 RIBERAC	LA FEC M.DELPEY Christian 2 avenue de Verdun 24 600 RIBERAC	AW0429
ETABLISSEMENTS DOSILE	Les deux Ponts 24600 VILLETUREIX	SCI DES 2 PONTS OUEST Aux deux ponts Ouest 24600 VILLETUREIX	E 956
MOREAU BATIMENT	8 av Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC	SCI LCMC 46 route de Saint Sulpice 24 600 RIBERAC	AV0060
GARAGE JFB	20 av de Verdun 24600 RIBERAC	GARAGE JSB 20 avenue de Verdun 24 600 RIBERAC	BL0211
ECOLE DE CONDUITE GAUDUCHEAU	25 rue Couleau 24600 RIBERAC	SCI CLS Mr GAUDUCHEAU La base Valade 24 320 SAINT MARTIAL DE VIVEYROL	BK0138
SARL ACRP	ZI Les chaumes 24600 RIBERAC	SCI LES CHAUMES MR SIEUZAC Eric, 6 impasse de la Turquie 24 100 LEMBRAS	AN0678
CHARTRES Stéphane	Les Fougères 24600 RIBERAC	M. CHARTRES Stephane José Les Fougères 24 600 RIBERAC	AE0022
SARL Le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC	PBCMT5 SCI LAETATIS Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC	ZE 86
TIP TOP	Route de Mussidan 24600 RIBERAC	SCI LAGON Mr LAFON Lot les Bidonneauds 24 600 ST MARTIN DE RIBERAC	AT0021
ATELIER FLEURISTE	26 place Nationale 24600 RIBERAC	SCI CADROAS 28 place Nationale 24600 RIBERAC	AW202
PHARMACIE DE LA GARE	15 avenue de la Gare 24600 RIBERAC	AURALEXIM Le Puy 24600 RIBERAC	AK0120
CRCAM Charente- Perigord	5 place Nationale 24600 RIBERAC	CCAM CRCAM Charente Perigord Rue d'Epagnac BP 21 16800 SOY AUX	AW158
		Mr GABOULAUD Jean- Paul Les Sions 24600 VANXAINS	AW159



SARL LACHAUD STOCKAGE	ZI La Borie 24600 VILLETOUREIX	SARL LACHAUD STOCKAGE ZI La Borie 24600 VILLETOUREIX	E1023 E1030
		SCI LACHAUD 20 avenue de royan 24600 RIBERAC	AL16
ETS LAFAYE	LES TILLEULS 24350 MONTAGRIER	ETS LAFAYE Les Tilleuls 24350 MONTAGRIER	ZD 107
		SCI LES TILLEUILS Les Tilleuls 24350 MONTAGRIER	ZB 67
SARL LARGE ET BORDE	LES CARRIERES 24310 PAUSSAC ET ST VIVIEN	LARGE ET BORDE Les Carrières 24310 PAUSSAC ET ST VIVIEN	AR 169
			AR 170
SARL YVES NADAL	BAUNAC SUD 24350 TOCANE ST APRE	SCI ANBA 24 Maison neuve 24350 TOCANE ST APRE	AD377 WA75
SAS TOCAPRE	LES GRANDS CHAMPS DE BAUNAC 24350 TOCANE ST APRE	IMMOBILIERE NOUGEIN 17 av Maillard 19100 BRIVE LA GAILLARDE	AD 345
SNC ALAIN BALLOUT	Puymonzac Route de Mareuil 24320 VERTEILLAC	SCI MARBAL 94 rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX	AW 171
SARL RENOVATION LAGUILLON	Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE	SARL RENOVATION LAGUILLON Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE	ZH 113 – ZH 114
STB STEPHANE BOUSQUET	La Cote 24320 ST MARTIAL DE VIVEYROLS	Mr BOUSQUET Michel La Fayolle 24320 LUSIGNAC	ZE 26
SARL LACOMBE JOSEPH	LES GRANGES 24320 VENDOIRE	SARL LACOMBE JOSEPH	ZH 13
	LA COMBE 24320 CHAMPAGNE ET FONTAINE	SARL LACOMBE JOSEPH	ZW 57
SARL SEEL (LIVONNEN)	ZA LE BOIS DES CHENES 24320 VERTEILLAC	SCI LE BOIS DES CHENES 5 RUE PASSADOUR 24320 LA TOUR BLANCHE	B 775
GROUPE MEAC SAS	TINTEILLAC 24320 BOURG DES MAISONS	SAS Groupe MEAC 26 rue Henri IV 28190 ST GEORGES SUR EURE	B 675 B 676 B 879
SAS GUENON	ZA LA BORIE 24600 VILLETOUREIX	SCI ALEA 01 Chez Blanchet 16480 ORIOLLES	E 1098

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2017.

## RESSOURCES HUMAINES

### **PROJET DE DELIBERATION N°2016**

#### **SUPPRESSION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite au départ en retraite d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles au Service Enfance Jeunesse, il est nécessaire de supprimer un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>o</sup> classe à 26 heures 23 à compter de ce jour. Cette suppression a été approuvée par le Comité le 8 Septembre 2016.

### **PROJET DE DELIBERATION N°2016**

#### **HARMONISATION DU REGIME DES RTT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

Les communautés de communes fusionnées avaient chacune mis en place une organisation différente du temps de travail et il est apparu nécessaire d'harmoniser le régime des RTT applicable à la CCPR (en durée et en modalités)

#### **Rappel mode de calcul : Durée du travail effectif**

Le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat précise dans son article 2 que la « durée du travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont mis à disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».

La durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

La durée annuelle est calculée ainsi :

<b><u>Nombre total de jours dans l'année</u></b>		<b><u>365 jours</u></b>
Repos hebdomadaire	2jours X52 semaines	-104 jours
Congés annuels		-25 jours
Jours fériés		-8 jours
Nombre de jours travaillés		228 jours
Nombre d'heures travaillées	228 X 7H	<b>1596 heures</b>
	Arrondi à	1600 heures
Journée de solidarité		+ 7 heures
<b>TOTAL</b>		<b>1607 heures</b>
<b>Si travail 39 heures</b>	228 X7.8H	<b>1778.40 heures</b>
Journée de solidarité		<b>+7.8</b>
1778 H-1607 H = 171 heures		<b>22.5 jours RTT</b>

Après avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 8 septembre 2016 il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter pour chacun des services les cycles de travail suivant :

<b><u>SERVICES</u></b>	<b><u>DUREE HEBDOMADAIRE</u></b>
Les agents des Services Administratifs	35 Heures OU 39 Heures sur 5 jours du lundi au vendredi
Les agents du Service Voirie	39 heures sur 5 jours du lundi au vendredi
Les agents du Service Développement territoriale- Développement économique et Urbanisme	35 heures OU 39 heures sur 5 jours du lundi au vendredi
Les agents du Service ANC	35 heures OU 39 heures sur 5 jours du lundi au vendredi
Les agents de l'Office de Tourisme	35 heures

Il convient de préciser que :

**Les agents annualisés** qui ne peuvent prévoir et répartir mensuellement leur charges de travail ne peuvent pas prétendre à l'Aménagement de Réduction du Temps de Travail.

**Les agents agents à temps non complet** ne peuvent pas bénéficier de l'Aménagement de Réduction du Temps de Travail.

**Les agents à temps partiel** ne peuvent pas bénéficier de l'Aménagement de Réduction du Temps de Travail.

## 5 QUESTIONS DIVERSES